

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

N° 6

Date de convocation : 09.09.2025

Date d'affichage : 14.10.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Aline GRILLE, Christophe VERNON, Jean-Marie BOIDIN, Chantal RENOUF, Guillaume HOOGTERP, Sarah BREITENBACH, Steve VANHEULE, Claire-Sophie ROSSIGNOL.

Absents excusés : M. Sébastien PUBLIER, Mmes Annick BREITENBACH, Monique MERCIER, Nadège CAREME, Nelly DELAHAYE.

Pouvoir : Mme Monique MERCIER a donné pouvoir à M. Christophe VERNON.

Secrétaire de séance : Mme Aline GRILLE.

Ordre du Jour :

- Ouverture dominicale des magasins DISTRI CENTER et MOBILIANS. Délibération.
- Éclairage public commune : passage au LED. Délibération.
- Éclairage public route de Pont de l'Arche : Pose et installation de 3 lampadaires.
- Terrain rue du Bout Cardais : Division, intervention CALDEA. Délibération.
- Mobilité douce : proposition d'aménagement du schéma d'itinéraires Crosville la Vieille – Le Neubourg.
- Circulation rue des Jonquilles : suite du dossier.
- Cimetière : Porter à connaissance du règlement.

Questions diverses.

1) Ouverture dominicale 2026 - Magasin DISTRI CENTER.

Monsieur le Maire informe que le magasin DISTRI CENTER, basé sur la zone artisanale rue Jean Petit, demande l'autorisation d'ouvrir le magasin au public 5 dimanches en 2026, ceci avec l'accord des salariés.

Les dates proposées sont les suivantes :

- **11 janvier 2026, 28 juin 2026, 30 Août 2026, 13 décembre 2026, 20 décembre 2026.**

Après délibération et vote à main levée, il en résulte :

- POUR : 8 voix dont 1 pouvoir
- CONTRE : 1 voix

À la majorité, le conseil municipal autorise l'ouverture du magasin aux dates précitées.

MOBILIANS – Distributeurs automobiles basés sur la commune de Crosville la Vieille.
Demande d'ouverture dominicale – Année 2026.

Monsieur le Maire informe le conseil, que les représentants des marques automobiles basés sur la commune souhaitent ouvrir leurs établissements, aux dates suivantes :

- **18 janvier 2026, 15 mars 2026, 14 juin 2026, 13 septembre 2026, 11 octobre 2026**

Après délibération et vote à main levée, il en résulte :

- 8 voix POUR (dont 1 pouvoir), 1 voix CONTRE.

A la majorité, l'ouverture du distributeur implanté sur la commune est autorisée aux dates précitées.

2) Objet : Éclairage public : Passage 100 % LED.

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de moderniser l'éclairage public afin de réduire la consommation d'énergie et de limiter l'impact environnemental, propose le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules LED. Après consultation du SIEGE et la faisabilité par celui-ci, l'entreprise Brunet Bataille a été retenue pour un devis d'un montant global de 17 919,60 € TTC.

Après délibération, le conseil à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer le devis présenté et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la réalisation de l'opération.

3) Objet : Pose et installation de trois lampadaires route de Pont de l'Arche.

Monsieur le Maire informe le conseil de la pose et l'installation de trois lampadaires route de Pont de l'Arche. Il présente l'estimation des travaux du SIEGE et explique que cette opération a pour objectif d'améliorer la sécurité et le confort des usagers de la voie publique en vue d'une nouvelle voie douce qui, elle sera réalisée ultérieurement.

DÉTAIL DE L'OPÉRATION

Opération	Montant TTC	Répartition	Participation	Montant prévu
Éclairage Public isolé	15 000.00 €	100 %	40 % HT	5 000.00 €

4) Projet terrain rue du Bout Cardais – Intervention de CALDEA.

Monsieur le Maire informe le conseil du besoin de procéder à une division parcellaire du terrain au 6 rue du Bout Cardais. Par conséquent, il propose de faire appel au cabinet de géomètres CALDEA pour réaliser l'étude. Le rendez-vous est pris avec celui-ci pour le 15 octobre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil accepte l'intervention de CALDEA pour procéder à la division du terrain situé rue du Bout Cardais et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

5) Mobilité douce : Présentation du schéma d'itinéraires Crosville – Le Neubourg.

Sur la proposition de la Communauté de communes du Pays du Neubourg, Monsieur le Maire présente au conseil une proposition d'aménagement d'itinéraire de mobilité douce (pour les vélos et la marche). L'itinéraire permet de relier la commune à la voie verte au niveau de l'office du tourisme au Neubourg.

Néanmoins la commune du Neubourg s'est rapprochée de la commune de Crosville afin de présenter un projet commun de mobilité douce entre Crosville et le centre bourg du Neubourg, en cohérence avec les propositions de la communauté de communes.

Les points principaux abordés concernent :

- La route de Pont de l'Arche afin de relier la zone artisanale du Haut du Val.
- Liaison le long de la RD 840 afin de connecter la commune de Crosville-la-Vieille avec le centre Leclerc par un cheminement doux.
- Rue du Neubourg : mise en place d'une signalisation horizontale (chaussée à voie centrale banalisée – CVCB) pour sécuriser le passage des vélos.

Autres points :

- Rue du Val Saint Martin, rue de l'église, route d'Iville : mise en place d'une route partagée avec des panneaux indiquant la présence de cyclistes.
- Route de Coquerel : le bureau d'étude propose de créer un aménagement avec des marquages au sol dans le but de sécuriser le trajet jusqu'à la voie verte depuis Saint-Aubin d'Ecrosville.

La commune de Crosville fait une proposition d'une continuité de marquage vers le centre du village via la route du Moulin Brûlé et en continuité de celle-ci la rue André Biaux et la route de Pont de l'Arche.

6) Circulation rue des Jonquilles : suite du dossier.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à ce jour aucune réponse n'a été reçue suite à l'envoi des courriers adressés aux résidents du lotissement des Jonquilles et à Monsieur Cyrille MOULIN, à qui il a été adressé un courrier recommandé.

Monsieur le Maire demandera donc au service juridique de la communauté de communes du Pays du Neubourg de conseiller la commune sur les démarches possibles.

7) Cimetière – Réflexion sur la mise en place d'un règlement intérieur.

Monsieur Vernon a proposé une réflexion concernant la mise en place éventuelle d'un règlement intérieur du cimetière communal.

Un exemple de règlement est remis aux membres du conseil pour lecture et prise de connaissance.

Toutefois, il est proposé, dans un premier temps, d'opter pour une approche plus souple à travers la rédaction d'un document de bonnes pratiques destiné à rappeler aux usagers les règles de respect et d'entretien du site.

Questions diverses :

Comité des fêtes – Bilan financier :

Monsieur JM. BOIDIN, président du comité des fêtes, présente au conseil l'état des comptes à ce jour.

Devis CALDEA – parcelle 319 rue André Biaux : rétrocession :

La société CALDEA a transmis un devis pour la réalisation d'un acte administratif simplifié afin de régulariser la propriété de la parcelle C 319 appartenant à Madame FRESNE. Le conseil donne son accord sur la base du devis proposé par CALDEA.

Table de ping-pong – Devis :

Monsieur le Maire présente au conseil trois devis reçus pour l'achat d'une table de ping-pong destinée aux espaces publics communaux. Le conseil décide d'opter pour le devis le moins disant, soit 1 150 € HT.

Rappel de la réglementation de la taille des haies :

Monsieur le Maire informe le conseil que plusieurs personnes ont signalé un problème d'entretien de haies. Afin de rappeler aux administrés les règles en vigueur concernant la taille et l'entretien des haies, le conseil envisage d'adresser prochainement un courrier à l'ensemble des riverains concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.